

---

# Projet Pédagogique 2022-2023

*Accueil de Loisirs*  
 *La Tribu*  
*à Saint Geniès*



**PAYS DE FÉNELON**  
**EN PÉRIGORD NOIR**  
Communauté de communes

---

# Introduction

Quoi de mieux que les vacances et les mercredis pour prendre le temps de découvrir et se découvrir ?

L'accueil de loisirs n'est pas une école, son objectif n'est pas de surcharger la journée de l'enfant mais de participer à son éveil, de lui faire apprécier un réel temps de distraction, d'amusement, d'apprentissage des règles de vie en collectivité.

Selon le moment de la journée et de ses attentes dans le respect mutuel de tout ce qui l'entoure.

En instaurant des moments d'écoute, de partage, de dialogues, d'échanges avec les enfants et leurs familles.

Cela va lui permettre de participer à son bien être et à ses envies.

Cela lui permet de lui donner le sens des valeurs morales et sociales, en faisant vivre les notions de liberté, d'amitié, d'égalité, de solidarité, de paix, de respect d'autrui et des biens.

L'équipe d'animation travaille chaque jour pour réaliser et mettre en œuvre ce projet pédagogique.

***« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village »***

***Proverbe africain***

Mylène Fort,  
Directrice de l'accueil de loisirs

## **Sommaire**

- 1- Projet éducatif**
- 2- Présentation de l'ALSH**
- 3- Participation**
- 4- S'ouvrir**
- 5- Grandir**
- 6- Ensemble**
- 7- Ecocitoyenneté**
- 8- Vacances**
- 9- Evaluation**

---

## Projet éducatif

La communauté de communes du Pays de Fénelon est une structure intercommunale située dans le département de la Dordogne,, en région Nouvelle-Aquitaine qui regroupe 19 villages depuis le 01 avril 2014.

Elle dispose de deux structures qui rayonnent sur les deux secteurs bien distincts :

- Le Salignacois
- Le Carluxais

Sa vocation principale est d'organiser des loisirs et des vacances pour tous, favoriser le développement locale en participant à l'attractivité du territoire.

*Les objectifs :*

- *Harmoniser le mode de fonctionnement des structures d'accueil*
- *Assurer le bien-être de l'enfant sur un temps de vacances*
- *Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant dans le respect de ses besoins*
- *Favoriser l'intégration des jeunes dans leur environnement*
- *Développer les liens intergénérationnels et avec les familles*
- *Favoriser la découverte de ce qui l'entoure, culturellement et socialement au travers d'activités variées et/ou techniques*
- *Favoriser le respect des valeurs telles que la citoyenneté, le respect, la tolérance et l'entraide*
- *Permettre à l'enfant de développer son esprit critique*
- *Appréhender les notions d'handicap et favoriser l'intégration de ce public*

## Présentation de l'accueils de loisirs

### Nature :

Accueil de mineurs :

N° DDCS 0240399AP000120-E01

### Organisateur :

Communauté de communes du pays de Fénelon

1 place de la mairie

24590 SALIGNAC-EYVIGUES

05-53-30-43-57

[accueil@paysdefenelon.fr](mailto:accueil@paysdefenelon.fr)

### Implantation :

Accueil de loisirs « La Tribu »

Salle Robert Delprat

24590 SAINT-GENIES

05-53-30-37-95 ou 06-84-14-13-47

[alshlatribu@paysdefenelon.fr](mailto:alshlatribu@paysdefenelon.fr)

Situé dans la salle Robert Delprat à Saint Geniès (24590), l'accueils de loisirs « La Tribu » est ouvert tous les mercredis de l'année de 7h45 à 18h30 ainsi que toutes les vacances scolaire à l'exception de la deuxième semaine des vacances de Noël.

La structure accueille les enfants âgées de 3 à 13ans et peut accueillir jusqu'à 44 enfants (20 enfants de – de 6 ans et 24 enfants de + de 6ans).

Les enfants sont séparés en 3 groupes par année de naissance :

- Les petitoux = 2018-2016

- Les pirates = 2015-2013

- Les explos = à partir de 2012

---

- **PAI (projet d'accueil individualisé)**

Un protocole peut être mis en place par la famille, l'Education Nationale et la Mairie, celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention. Il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant (ex. épilepsie ; diabète ; asthme), et de les accueillir dans les meilleures conditions possibles. Les médicaments pour les PAI sont rangés dans un placard adjacent au bureau de la directrice.

Une liste des enfants en PAI a été affichée dans le placard à pharmacie de la Directrice. Cette liste n'est pas visible par les parents pour respecter la vie privée des enfants. Il est spécifié si le PAI concerne une allergie alimentaire, une condition (ex : asthme, diabète, épilepsie) et la procédure à suivre. Seuls les enfants, dont l'allergie alimentaire est déclarée, sont autorisés à amener un panier repas, préparé au préalable par leur famille.

- **L'accueil des enfants porteur d'un handicap**

**Rappel de la réglementation:**

*« Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ». Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires. Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap : > le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal) > le principe de traitement devant le service public, > l'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posé par la loi du 11/2/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/5/2006. En application de cette obligation, les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouverts dans des conditions adaptées. L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre. Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil. »*

Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap:

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.
- Faire preuve d'égalité et de justice.
- Avoir de la stabilité.
- Respecter son rythme.
- Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.

- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de prendre du plaisir.
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.

Accueillir l'enfant handicapé en milieu ordinaire de loisirs, C'est lui offrir l'occasion, en dehors de tout aspect d'évaluation de ses capacités, en dehors de tout enjeu scolaire et/ou thérapeutique, de pouvoir : Élargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux se connaître ; Développer ses capacités physiques et artistiques ; Être incité à ajuster et à diversifier ses actions ; Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées ; Éprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe

### • Les repas

Les repas sont livrés en liaison chaude et froide par Eric Traiteur travaillant sur Saint-Geniès ainsi que les goûters.

Nous avons mis en place deux services du midi pour les petitoux le repas se déroule de 11h45 à 12h30 et pour les pirates explos de 12h15 à 13h15.

Le goûters est lui pris entre 15h45 – 16h15

### • Le transport

Nous disposons d'un Minibus 9 places pour les déplacements autour de l'accueil de loisirs.

Pour des déplacements plus loin et avec un groupe d'enfant important nous faisons appel à une société de transport.

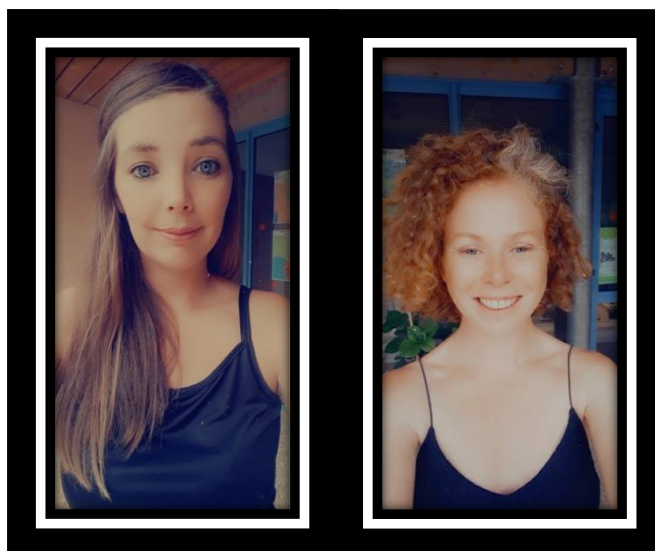
### • Les tarifs

Tarifcation Modulée les paiements se font directement auprès du Trésor Public (chèque ou prélèvement)

0 à 400 €	12,00 € <sup>(1)</sup>	8,00 € <sup>(3)</sup>	Prestation de service pour les enfants du régime agricole  Déduction de 4.31€ en journée ou 2.15€ en demi-journée  Quotient familial ≤ 805€  Déduction de 6.31€ en journée ou 3.15€ en demi-journée	<b>Habitants hors communauté de communes</b>  <b>+6€</b> <b>Journée complète</b>  <b>+3€</b> <b>Demi-journée</b>
401 à 622 €	12,30€ <sup>(2)</sup>	8,30€ <sup>(4)</sup>		
623 à 800 €	12,50 €	8,50 €		
800 à 1000 €	13,00 €	9,00 €		
1001 à 1300 €	13,50 €	9,50 €		
1301 à 1500 €	14,00 €	10,00 €		
Supérieur à 1500 €	16,00 €	12,00 €		

(1) Bon CAF à déduire -4€/ (2) Bon CAF à déduire -3€/ (3) Bon CAF à déduire -2€/ (4) Bon CAF à déduire -1.50€

## • L'équipe



- Mylène Fort
- Directrice de l'ALSH
- Diplômé CAP PETITE ENFANCE
- BAFD ET EN VAE BPJEPS LTP

- Mathilda Jennings
- Directrice adjointe
- Animatrice Explos/Pirates
- Diplômé BAFA / BPJEPS LTP

**A=** AVENTURE, AMUSER, ACCOMPAGNER, ACCUEIL

**N=** NATURE, NOYAUX, NEUTRE, NUANCE

**I=** IMAGINATION, IDYLLIQUE, IDEAL, INITIATIVE

**M=** MAGIE, MOMENT, MORALITE, MALICIEUX

**A=** ANIMAUX, AVANCER, ANIMER, ACTIVITE

**T=** TERRE, TOURBILLON, TOLERANCE, TONIC

**E=** EQUILIBRE, EMOTION, ENVIE, ENERGIE

**U=** UTILE, UNIE, ULTIME, UNIQUE

**R=** RAPIDITE, REVER, RAYONNANT, RESPECT

---

L'équipe est composée de trois animateurs et animatrices supplémentaires recruté en CEE (contrat d'engagement éducatif).

Ainsi qu'un agent d'entretien et de restauration recruté en CDD.

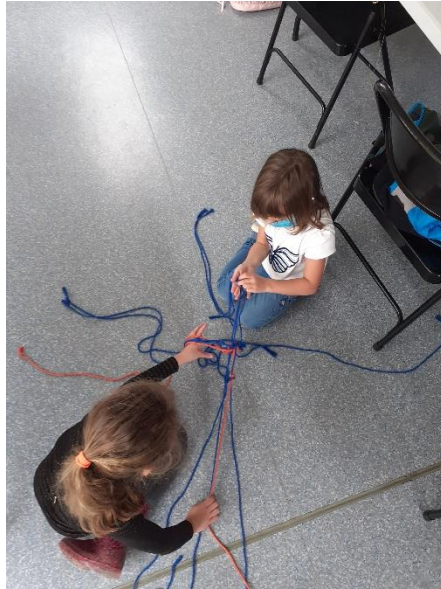
## LES 10 COMMENDENTS DE L'ANIMATEUR

- *Dans un accueil de loisirs, sois toi-même et non la copie conforme d'un autre animateur : conserve ta couleur.*
- *Motivé et dynamique tu seras.*
- *Tu ne fumeras point en présence des enfants et tu soigneras ton langage. Tu te dois de montrer l'exemple... Saches que tu as un rôle d'éducateur et que tu es référent.*
- *Tu respecteras toutes les règles de sécurité, tant au point de vue de la vie quotidienne, que des activités. (la première des règles à respecter pour un animateur : assurer la sécurité physique et affective des enfants !!)*
- *Tu ne te reposeras pas sur ta qualification, mais tu te remettras en question dès qu'il y aura des problèmes à résoudre.*
- *Tu te dois à tout instant de te faire inspecter.*
- *L'enfant est là pour passer des vacances qu'il désire, et non les vacances que tu voudrais qu'il passe.*
- *Être animateur, c'est connaître de grandes joies, de grandes satisfactions, de nombreux problèmes à résoudre... Ce ne sera pas tous les jours facile, pourtant, tu n'oublies jamais ces deux mots clefs qui sont à la base de ta réussite : SOURIRE et BONNE HUMEUR. (Le rire désarme, ne l'oublions pas – Pierre Dac)*
- *Sois en toute circonstances un animateur heureux. Le matin, dans un centre de vacances, tu es le premier rayon de soleil... Et n'oublie pas : la joie, le rire, c'est contagieux... Pense à ton équipe.*
- *Enfin, dans toutes les activités, n'oublie jamais ton PSIALACRE. (Le psialacre est une méthode, une série de points d'attention à suivre lors de la construction d'un jeu)*



# PARTICIPATION ...

Ou comment rendre l'enfant acteur de son temps libre ?



- Comment permettre à l'enfant de s'exprimer ?
- Comment donner aux enfants la liberté de pratiquer différents types d'activités axées sur la découverte, le plaisir, l'expérimentation et l'imaginaire ?
- Comment développer la citoyenneté au sein de l'accueil de loisirs ?

**Moyens d'expressions** : Les moyens d'expressions des enfants sont multiples de façon à ce que chacun trouve celui qui lui convient le mieux en fonction de son âge ou de son tempérament. Ils peuvent s'exprimer sous les formes suivantes : Boîte à idées ou mot doux, mur d'expression, papothèque, de discussions ou d'échanges.

**Informations** : L'équipe d'animation est présente auprès des enfants afin de leur donner accès aux informations leurs permettant de faire des choix : Cela peut concerner une activité, la vie de groupe, les projets etc. ...

**Participation** : Les enfants sont associés dans le fonctionnement de la vie du centre en apprenant les tâches de la vie quotidienne : Débarrasser la table, participer aux rangements, entretien du potager ...

**Liberté** : Chaque enfant est libre de choisir et de s'investir. Le programme d'activités est conçu par l'équipe d'animation afin de répondre aux souhaits des enfants. Il n'en demeure pas moins qu'une proposition, il n'est ni figé, ni exhaustif. Il est proposé aux enfants mais peut varier en fonction des envies des enfants, des opportunités d'animation ou des conditions climatiques.

# S'OUVRIR ...

Ou comment favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité chez l'enfant ?



- **Comment faire en sorte que les enfants découvrent des pratiques culturelles, artistiques et sportives variées ?**
- **Comment permettre à l'enfant de découvrir son territoire ?**
- **Comment faire prendre conscience à l'enfant des différences et le préparer aux changements ?**

**Nouvelles activités** : Elaboration d'un programme varié sur une même période. Alternance d'activités en tout genre, découverte de nouvelles techniques.

**Intervenants** : Intervention de personnes ressources aux compétences spécifiques (sport, nature...) en favorisant les acteurs locaux.

**Echange** : Mise en place d'échange avec des enfants d'autres pays. Mais aussi avec un lien intergénérationnel avec l'Ephad de Salignac-Eyvigues.

**Mobilité** : Organisation de sorties et d'activités permettant d'aller à la rencontre des diverses spécificités du territoire.

# GRANDIR ...

Ou comment favoriser l'épanouissement de l'enfant et la construction de sa personnalité ?



- Comment donner à l'enfant la possibilité de grandir à son rythme ?
- Comment mettre des repères spatiaux, temporels et affectifs ?
- Comment faire que chaque moment de la vie quotidienne soit une activité en soi ?
- Comment permettre à l'enfant d'acquérir une indépendance dans ses actes et pensées ?

**Accompagnement** : L'équipe se place en position d'accompagnateur. Il guide l'enfant en évitant de faire à sa place.

**Encouragement** : L'enfant est encouragé à chaque instant et est reconnu dans ses compétences quelles qu'elles soient. Il doit être en capacité de s'épanouir dans divers domaines quand il est prêt et qu'il en a envie.

**Valorisation** : L'esprit créatif de l'enfant est mis en valeur aux yeux de tous par le biais d'exposition, de photos, de spectacles ... L'enfant sera également valorisé dans ses compétences : proposer des activités ou des tâches quotidiennes dans lesquelles un enfant pourra exploiter ses savoirs et savoir-faire.

**Rituels** : Mettre en place des rituels pour un meilleur repérage dans le temps.

**Rangement** : L'aménagement est réfléchi pour permettre un rangement simple et identifiable par les enfants.

# ENSEMBLE ...

Ou comment favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité ?



- Comment permettre à chacun de trouver sa place dans le groupe ?
- Comment faciliter les prises de décisions collectives ?
- Comment faire en sorte que les enfants intègrent la notions des respects : respect des autres, des règles de vie, du matériel, des locaux ... ?
- Comment mettre en avant les notions de partage, de solidarité et d'entraide dans la vie quotidienne et les activités ?

**Petits groupes** : Nous souhaitons mettre en avant la vie quotidienne en collectivité, cela se traduit par la mise en place d'un fonctionnement en petit groupe d'âge homogène afin que les besoins et envies de chacun soient respectés et soient valorisées, à la fois les richesses individuelles et collectives. Les enfants sont ainsi répartis en plusieurs groupes en fonction de leur âge (année de naissance) et donc de leurs besoins, intérêts et rythmes de vie.

**Animateur référent** : Chaque groupe est accompagné d'un animateur référent, ce qui permet à l'enfant d'avoir un repère.

**Activités** : Respecter un équilibre entre les activités collectives et individuelles. Adapter les activités à l'enfant et s'adapter à lui.

**Règle de vie** : Etablir des règles avec les enfants. Elles peuvent être affichées dans les locaux mais surtout discutées régulièrement en fonction des groupes, des conflits et de situations rencontrées.

**Moments importants** : Privilégier les moments importants de la journée, tels que l'accueil des familles, les repas, les papothèques, la sieste qui doivent être sources de bien-être et de communication.

**Coopération** : Proposer des activités, des jeux ou même des projets basés sur l'entraide et la coopération.

**Papothèque** : Ces temps formels permettent aux enfants de se retrouver tous ensemble au sein de leur groupe pour échanger sur les thèmes, découvrir les activités de la journée, donner son avis et ressentis, faire le bilan de la journée.

# ECOCITOYENNETE ...

Ou comment découvrir et respecter les richesses de notre environnement ?



- Comment mettre en place auprès des enfants comme des adultes une véritable politique d'éducation à l'environnement dans la vie quotidienne et dans les activités ?
- Comment sensibiliser les enfants aux enjeux liés à l'environnement ?

**Activités liées à l'environnement :** Découvrir et connaître son environnement proche permet l'apprentissage du respect de celui-ci. L'utilisation de matériaux naturels ou de récupération permet une rupture avec la logique de consommation.

**Vie quotidienne :** C'est le moyen le plus concret pour sensibiliser aux questions environnementales : l'eau, les déchets, le bruit, la consommation, l'alimentation, les énergies. Les gestes quotidiens sont facilement assimilables et reproductibles dans d'autres contextes que celui de l'accueil de loisirs. De plus, cela évite aux enfants la sensation d'apprentissage, ils vivent des expériences et n'assistent pas à une leçon ! La mise en place du compost ou encore du potager permet aux enfants de comprendre l'importance de préserver ce qui nous entoure.

# VACANCES ...

Ou comment permettre à l'enfant de prendre du plaisir et de prendre son temps ?



- Comment favoriser la notion de vacances ?
- Comment offrir des moments de plaisirs et générer des souvenirs ?

**Temps de repos :** Beaucoup d'enfants ont un rythme soutenu durant la période scolaire. Pour cela nous proposons des temps de repos à chacun, sous différentes formes en fonction de l'âge : sieste, temps calme, activités apaisantes.

**Rythme :** Les journées et les semaines sont organisés de façon à respecter au maximum le rythme physiologique des enfants. Le planning peut également être adapté en fonction de l'état général des enfants : fatigue, nervosité...

**Esprit loisirs :** Créer au quotidien une ambiance agréable, ludique et détendue.

**Activités ludiques :** Sans perdre de vue l'aspect pédagogique des activités, nous souhaitons que chaque animation soit ludique. L'enfant n'est pas à l'école mais bien en vacances, il est là pour s'amuser tout en apprenant et non l'inverse.

---

## **L'évaluation**

Une évaluation est faite du projet pédagogique en fonction des critères que nous avons définis en équipe :

- **Les enfants arrivent-ils à l'accueil de loisirs avec le sourire ?**
- **Les enfants connaissent-ils déjà le programme en arrivant ?**
  - **Posent-ils des questions concernant les activités ?**
    - **Les enfants sont-ils pressés de partir le soir ?**
    - **Y a-t-il des enfants qui restent isolés ?**
  - **Les règles de vie sont-elles bien respectées ainsi que le matériel ?**
- **Les enfants se sentent-ils en confiance ? Viennent-ils spontanément vers l'équipe ?**
  - **Les enfants prennent-ils des initiatives ?**
- **Est-ce que tous les enfants osent prendre la parole devant le groupe ?**
  - **Est-ce que les enfants donnent facilement leur avis ?**
  - **Proposent-ils des activités ? Des projets ?**

Mais l'évaluation passent aussi par le bilan avec les enfants lors des papothèques.

Nous sommes à l'écoute des enfants et faisons des bilans réguliers avec eux, leur avis et envies comptent beaucoup. Nous sommes aussi attentifs au retour de la part des familles et nous leurs proposons en fin d'été un bilan papier pour connaître leur avis.